

COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE MALADIE SANERGI IEG

LA GRANDE NEBULEUSE POUR LES AYANTS – DROITS DES SALARIÉS

Le 6 mai dernier, les employeurs de la branche, Sanergi IEG et le Crédit Agricole Assurances, Almerys, l'opérateur de tiers payant, la Camieg et les fédérations syndicales se sont retrouvés pour un point d'étape du fonctionnement de la CSM. Peu d'améliorations notables depuis la dernière rencontre début 2026.

La Camieg revendique un taux d'ouverture des droits des salariés IEG cotisants à 99.86 % (Source Camieg) avec l'application du tiers payant là où s'est accepté.

Pourtant, ce sont près de 22 000 de ses ayants-droits qui sont dans le brouillard le plus absolu pour l'application du tiers payant auditif, dentaire, optique par la surcomplémentaire SANERGI IEG. De non couvert à non identifié ou pour de multiples raisons, c'est l'accès aux soins des conjoints et des enfants qui est en jeu. La CGT ne se satisfait pas de cette situation et pose ses exigences.

Pour rappel, le site Camieg.fr facilite l'affiliation et les modifications pour la famille : <https://www.camieg.fr/mon-compte-camieg>

Bien reconnu et couvert par le régime pionnier statutaire CAMIEG, le gestionnaire SANERGI IEG et le Crédit Agricole (en tant que gestionnaire et assureur) ont l'obligation d'être en phase avec la population Camieg selon les souhaits de chaque salarié de couvrir ses ayants droits pour la surcomplémentaire santé obligatoire. Les salariés, peuvent par l'application <https://csmdesieg.ca-assurances.com/> vérifier ses ayants-droits et signaler les évolutions familiales.

Force est de constater que les développements informatiques coûtent trop cher et diminuent les perspectives de bénéficiaires. La qualité du service rendu nécessite des moyens techniques qui ont un coût, il est vrai. Les perspectives de faire du fric sur les agents salariés des IEG sont-elle contrariées ? En attendant c'est la surcharge d'appels et de réclamations.

LA CGT, DE SON CÔTÉ, RESTE SUR SA STRATÉGIE GAGNANTE D'AMÉLIORATIONS DES REMBOURSEMENTS VERS LA CAMIEG, EN CAPACITÉ D'ABSORBER CES FLUX FINANCIERS À DES COÛTS DE GESTION LARGEMENT INFÉRIEURS. PAS BESOIN D'ALAMBIC POUR ÊTRE MIEUX REMBOURSÉ. C'EST AUSSI S'AFFRANCHIR DE LA SUR-COTISATION SANTÉ OBLIGATOIRE SUR SA FEUILLE DE PAYE POUR UNE QUALITÉ DE PRESTATION QUI N'EST PAS AU RENDEZ-VOUS.

C
S
M
-
S
A
N
E
R
G
I